

CHAMPIONNAT DES YVELINES JEUNES 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

1 Préambule

Le championnat individuel des jeunes des Yvelines est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 78 Jeunes*.

Le championnat 78 Jeunes est sous la responsabilité du Comité des Yvelines des Echecs, ci-après désigné CDE78 ou Yvelines Echecs Structure (YES).

Ce règlement précise les particularités du championnat 78 Jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

2 Organisation

2.1 Participation

Les participants au championnat 78 Jeunes doivent être licenciés A ou B dans un club du département pour la saison en cours. Les joueuses et joueurs qualifiés souhaitant participer au championnat régional devront être en possession d'une licence A lors de leur inscription.

2.2 Date, lieu et horaires

Le championnat des Yvelines jeunes 2023 a lieu à Guyancourt au Gymnase Maurice Baquet – Mail des Graviers – 78280 Guyancourt le 3 décembre 2023 :

- pour les catégories petits poussins, petites poussines et poussins, poussines (U08 & U10). Pointage à 13h, ronde 1 à 13h30
- pour les catégories pupilles, pupillettes, benjamins, benjamines, minimes, minimes fille (U12, U14 & U16). Pointage de 9h00 à 9h30, ronde 1 à 9h45.

2.3 Répartitions des tâches

Le CDE78 délègue une partie de l'organisation au Club d'Echecs de Guyancourt, accueillant la manifestation: réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des accompagnants. Des clubs désignés assurent la fourniture du matériel de jeu. Le CDE78 assure le pointage, l'arbitrage et les récompenses.

2.4 Structure du championnat

Le championnat 78 Jeunes est organisé sous forme de tournois mixtes. A l'issue de la dernière ronde, un classement féminin et un classement mixte sont établis selon l'article 3.3. Ils déterminent les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

2.5 Rondes et appariements

Le championnat 78 Jeunes se joue au système Suisse en 7 rondes. Les appariements sont faits au système suisse intégral (C.04). Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme PAPI.

2.6 Surclassements

Aucun surclassement n'est possible au championnat 78 Jeunes.

2.7 Inscriptions

Le droit d'inscription est de 12 € (chèque à l'ordre de YES ou virement) jusqu'au 27 novembre 2023. Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date (cachet de la Poste faisant foi).

3 Tournois

3.1 Règles

Une joueuse ou un joueur inscrit non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, et exceptionnellement à la ronde 3 après accord préalable de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Les tournois sont homologués FIDE.

Pour tous les tournois, un seul coup illégal est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...) tel que décrit à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

L'article A4 de l'annexe des règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties et pour tous les tournois.

3.2 Cadences

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour les catégories U08 et U10 et de 25' + 10 sec/coup pour les autres catégories.

Tout retard de plus de 10 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considère qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

3.3 Classement

Le classement se fait au nombre de points marqués.

Le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

- 1. Buchholz tronqué
- 2. Buchholz
- 3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champions.

.

4 Arbitrage

Les arbitres principaux sont Patrick Claisse (AFO2) pour les tournois U12, U14 et U16 et Sylvain Rivier (Arbitre International) pour les tournois U08 et U10.

Les arbitres principaux peuvent être aidés par des responsables de club désignés avant les tournois.

5 Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée, composée de :

Titulaires:

- Patrick CLAISSE: Arbitre Principal U12, U14 et U16 (AFO2)
- Yannick SEVERE : Référent Jeunes du CDE 78 (Yvelines Echecs Structure)
- Antoine SONDERMEIJER : Président du Club d'Echecs de Guyancourt

Suppléants:

- Sylvain RIVIER: Arbitre Principal U8 et U10 (Arbitre International)
- Marc PLANTET : Président de Yvelines Echecs Structure (YES)
- Nicolas FORISSIER : Membre du Comité Directeur de Yvelines Echecs Structure.

6 Encadrement, responsabilité et discipline

6.1 Encadrement des jeunes

Lors du pointage, les jeunes indiquent l'encadrant qui en a la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

6.2 Responsabilité

Le CDE78 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

6.3 Discipline para-échiquéenne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation ou l'arbitre principal se réservent le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

7 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs des Yvelines à publier, dans le cadre de son site

web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

8 Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

Yannick SEVERE Organisateur

Sylvain RIVIER Arbitre

Patrick CLAISSE Arbitre